

« PACK JEUNES »
AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE (catégorie B)

■ **Objet**

Cette mesure vise à accompagner les jeunes haut-saônois sur la voie de l'autonomie pour favoriser leur insertion professionnelle en facilitant l'obtention du permis de conduire (catégorie B).

■ **Bénéficiaires**

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans inclus domiciliés dans le département.

■ **Conditions d'attribution**

L'aide est attribuée une seule fois aux jeunes inscrits dans une auto-école en vue de passer leurs permis (catégorie B) en conduite accompagnée ou traditionnelle. Elle est limitée à une seule aide par jeune. Elle est progressive en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou des parents. Pour les couples mariés, en concubinage ou pacsés, seules leurs ressources sont prises en compte. Elle est versée directement au jeune ou à sa famille.

■ **Type d'aide départementale**

Quotient familial	de 0 à 299 €	de 300 à 599 €	de 600 à 1 000 €
Montant	300 €	200 €	100 €
Majoration 50 % * jeunes sapeurs pompiers volontaires	150 €	100 €	50 €

* Cette majoration valorise l'engagement citoyen des JSP volontaires.

■ **Procédure**

Le dossier est à remplir en ligne sur le site internet du Département : www.haute-saone.fr. Les pièces à fournir en format numérique avec le dossier au nom du jeune sont : l'avis d'imposition ou de non imposition (le dernier en votre possession), un RIB, le document CERFA n°14866*01 recto-verso ou l'attestation d'inscription au permis de conduire comportant le n° NEPH, un justificatif de paiement du forfait code, un justificatif de domicile et une carte d'identité. Pour obtenir la majoration, joindre l'attestation d'engagement de jeune sapeur pompier volontaire.